



# Service HopMedia

---

*Conditions Générales de Vente*



Version du 20/12/12  
CGV/2.0/01.2013/HOPSERVICES  
HOP-CUBE  
Mail : [contact@hop-cube.com](mailto:contact@hop-cube.com)  
<http://www.hop-cube.com>

110 rue des Poissonniers  
75018 PARIS  
Tél. : 09 81 28 92 22

## Sommaire

Article I.	Présentation de la Société HOP-CUBE.....	4
Article II.	Définitions .....	4
Article III.	Objet.....	5
Article IV.	Le Service HopMedia .....	5
Section 4.01	L'offre .....	5
Section 4.02	Vocation du Service .....	5
Section 4.03	Mise en place du Service .....	5
Section 4.04	Organisation Technique.....	6
Article V.	Durée.....	6
Article VI.	Prix et Dispositions Financières .....	6
Article VII.	Accès au service .....	7
Article VIII.	Obligations d'HOP-CUBE .....	7
Article IX.	Responsabilité d'HOP-CUBE .....	7
Article X.	Obligations du Client .....	8
Section 10.01	Informations du client et conformité du service.....	8
Article XI.	Responsabilité du Client .....	9
Article XII.	Restrictions techniques .....	9
Article XIII.	Disponibilité du service .....	9
Article XIV.	Assistance .....	10
Section 14.01	Généralités .....	10
Section 14.02	Prestation d'Assistance .....	10
Article XV.	Défaut de paiement – Suspension – Résiliation – Terme .....	10
Article XVI.	Reconduction du contrat.....	11
Section 16.01	Tacite reconduction .....	11
Section 16.02	Reconduction .....	11
Article XVII.	Période de Test.....	11
Article XVIII.	Propriété Intellectuelle.....	11
Section 18.01	Généralités .....	11
Section 18.02	Données d'Entrée.....	12
Section 18.03	Méthodologies .....	12
Section 18.04	Résultats.....	12
Article XIX.	Confidentialité .....	12
Article XX.	Force Majeure .....	13
Article XXI.	Correspondance - Preuve .....	13

---

Article XXII. Données nominatives .....	13
Article XXIII. Divers.....	13
Article XXIV. Sous-traitance – Transfert des droits.....	14
Article XXV. Références.....	14
Article XXVI. Nullité Partielle .....	14
Article XXVII. Non Renonciation .....	14
Article XXVIII. Loi Applicable – Tribunal Compétent.....	14

## Article I. Présentation de la Société HOP-CUBE

La société HOP-CUBE est constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée ayant pour activité la création, le développement, la réalisation et la promotion de services, produits, activités dans le domaine des nouvelles technologies dédiées au développement durable, notamment des services de conseil, de formation, d'actions publicitaires...

HOP-CUBE possède une expertise dans les technologies de l'information et dans le développement durable.

## Article II. Définitions

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales de Vente du Service HopMedia, ci-après «CGV-SHM», auront la définition suivante :

- « Abonnement » : souscription à un Service, pour une durée limitée, un prix et suivant des caractéristiques et des options définies sur le Bon de Commande.
- « Accusé de réception » : désigne l'accusé de réception transmis par HOP-CUBE par courrier électronique de réception du Bon de commande et, le cas échéant, du paiement du prix de la commande par le Client.
- « Base de Données » : stockage structuré d'informations sur des supports informatiques. Ces informations incluent des Données d'Entrées, des Méthodologies, des Résultats ainsi que d'autres types de données nécessaires au fonctionnement du Service.
- « Bon de Commande » : document adressé par le Client à HOP-CUBE pour matérialiser et définir une commande. Il constitue un engagement juridique et financier de la part du Client. Le Bon de Commande liste les Modules activés pour le client, mentionne la référence de la Description Fonctionnelle associée et désigne explicitement les présentes.
- « Conditions Générales d'Utilisation » : ensemble de règles d'utilisation du Service permettant de garantir la qualité technique et fonctionnelle du Service, ainsi que sa sécurité.
- « Description Fonctionnelle » : document résumant les fonctionnalités implémentées par chaque Module activé par le Service.
- « Développement Spécifique » : développement fonctionnel et technique visant à créer ou modifier un Module selon les besoins spécifique du Client. La prestation définissant l'action de Développement Spécifique fait l'objet d'une contractualisation autonome et séparée des présentes.
- « Données d'Entrée » : données externes insérées manuellement ou automatiquement dans le Service via la Plateforme Web et stockées dans la Base de Données.
- « Client » : toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public bénéficiant des Services de la société HOP-CUBE.
- « Développement Durable » : « Le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Rapport Brundtland, 1987. Le Développement Durable concilie l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.
- « Identifiant Client » : il s'agit de l'ensemble des codes d'accès et d'identification secrets qui permettent au Client d'accéder au Service.
- « Méthodologie » : une Méthodologie définit les hypothèses (par exemple : « facteurs d'émissions ») et les procédures de calcul qui combinent et transforment un ensemble de Données d'Entrée en un Résultat.
- « Module » : ensemble de fonctionnalités liées par une même thématique, décrit dans la Description Fonctionnelle.
- « Navigateur Internet » : type d'application logicielle permettant d'afficher des pages HTML.
- « Redevances » désignent tous les montants payables tels qu'ils sont spécifiés dans le Bon de Commande.
- « Restrictions Techniques » : restrictions techniques d'utilisation et d'exploitation du Service fixées par HOP-CUBE du fait de la politique commerciale d'HOP-CUBE, les choix technologiques d'HOP-CUBE, les évolutions technologiques, etc.
- « Service » : service « HopMedia », par lequel HOP-CUBE fournit au Client une plateforme de

collecte et d'analyse de données, sous la forme d'un Abonnement tel que défini dans le Bon de Commande. Le Service regroupe les éléments Plateforme Web et Base de Données.

- « Société Partenaire » : personne morale constituée en société de droit privé, fournisseur ou prestataire du Client. Par exemple, mais non limité à : fournisseur de matière première, cabinet d'étude spécialisé en environnement, etc.
- « Plateforme Web » : ensemble d'interfaces homme-machine et machine-machine permettant d'insérer, de lire, de modifier et de supprimer des données stockées dans la Base de Données. Ces interfaces sont accessibles via un Internet.
- « Résultat » : information ou jeu d'informations résultant une suite de calculs et combinaisons de données.
- « Traitement » : processus d'approbation par les services d'HOP-CUBE de la demande du Client relative à la commande du Service, entraînant la préparation du Service par HOP-CUBE aux fins de mise à disposition du Service au Client.
- « Utilisateur » : personne physique pour lequel a été déléguée l'utilisation du Service.

### Article III. Objet

Les présentes « CGV-SHM » ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles HOP-CUBE fournit au Client le(s) Service(s) que le Client accepte sans réserves ni restrictions.

Toute commande effectuée par la signature d'un Bon de Commande par le Client entraîne l'acceptation du présent contrat sans réserves.

HOP-CUBE fournit au Client un ou plusieurs Abonnements aux Services édités par HOP-CUBE, dont les caractéristiques sont précisées sur le Bon de Commande.

## Article IV. Le Service HopMedia

### Section 4.01 L'offre

Le Service « HopMedia » est vendu sous la forme d'un Abonnement qui permet au Client de gérer et

valoriser des données environnementales. Le Service est destiné à des Clients professionnels.

L'Abonnement au Service HopMedia est caractérisé par :

- une durée,
- un ensemble de Modules,
- une date souhaitée de mise en service de l'Abonnement.

### Section 4.02 Vocation du Service

Le service HopMedia a pour vocation d'aider le Client à mieux gérer les données environnementales de son entreprise et de mieux les valoriser. Cette vocation inclut, mais n'est pas limitée à, répondre aux exigences réglementaires et optimiser les coûts liés à l'activité du Client.

### Section 4.03 Mise en place du Service

Sont décrites ci-après les différentes étapes qui amèneront le Client et HOP-CUBE à mettre en place la fourniture du Service pour le Client :

- Définition d'un Bon de Commande décrivant les Abonnements auxquels le Client souhaite souscrire.
- Signature du Bon de Commande par le Client en double exemplaire par le Client, puis envoi à HOP-CUBE, éventuellement accompagné du paiement.
- Signature des exemplaires du Bon de Commande par HOP-CUBE et renvoi d'un exemplaire au Client.
- Après réception du paiement et, dans la mesure du possible, à la date de mise en service souhaitée par le Client, HOP-CUBE active l'accès au Service pour le Client et lui fait parvenir ses Identifiants Clients.
- Le Client installe accède au Service a la possibilité d'utiliser pleinement le Service.

Dans le cas où un Module bénéficie d'un Développement Spécifique, un délai de mise en œuvre peut être nécessaire, notamment dans le cadre d'intégration automatisé de flux d'informations. Ce délai est précisé dans le contrat de prestation lié au Développement Spécifique.

#### Section 4.04 Organisation Technique

Le Service se divise en un Service Web accessible par simple Navigateur Internet et accessible grâce aux Identifiants Client. L'exploitation et la maintenance du Service sont à la charge d'HOP-CUBE.

#### Article V. Durée

Par défaut, le présent contrat est conclu pour une durée déterminée correspondant à celle indiquée sur le Bon de Commande et ceci une fois que les deux conditions suivantes sont réunies :

- Acceptation par le Client du Bon de Commande, qui entraîne de fait l'acceptation des présentes « CGV-SHM » par le Client, et
- Acceptation et Accusé de Réception de la commande par HOP-CUBE

A l'issue de cette période, le contrat est susceptible de tacite reconduction aux conditions prévues dans l'Article XVI « Tacite reconduction ».

#### Article VI. Prix et Dispositions Financières

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en Euros et hors taxes.

Le prix de la prestation est indiqué sur le Bon de Commande. Quel que soit la durée souscrite, la redevance est payable à la date de paiement précisée sur le Bon de Commande pour toute la durée du contrat.

Sauf disposition particulière, aucun paiement ne fera l'objet d'un remboursement, même en cas de suspension ou de transfert de Service avant l'issue de la période contractuelle. Les tarifs sont modifiables à tout moment sans préavis.

En cas de renouvellement tacite du contrat tel que visé à l'Article XVI Section 16.01 « Tacite reconduction » des présentes, le Client s'engage à régler le prix de la prestation suivante au plus tard 10(dix) jours avant le terme du contrat précédent.

La prestation est considérée « payée » lorsque le paiement effectif est constaté par HOP-CUBE.

En cas de retard ou de défaut de paiement, HOP-CUBE se réserve la possibilité soit de résilier le contrat soit d'en suspendre l'exécution sans mise en demeure préalable.

Est considéré comme défaut paiement le défaut de provision et/ou rejet par notre établissement bancaire suite à un paiement par chèque, par prélèvement.

Est considéré comme retard de paiement tout paiement réalisé plus de 15(quinze) jours après la date prévue et/ou après la date anniversaire de l'Abonnement en cas de renouvellement tacite du contrat.

Le retard ou le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du présent contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité de toutes les sommes dues par le Client au titre du contrat quel que soit le règlement prévu,
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à HOP-CUBE, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au complet règlement des sommes dues par le client,
- la suspension de tous les Services en cours,
- les frais de recouvrement ainsi que les frais de rejet restent à la charge du client avec un montant minimal forfaitaire de 50€ (cinquante euros) Hors Taxes que le client devra acquitter.

Autres Services :

Tout autre service sollicité par le client fera l'objet d'une commande préalable.

L'exécution de toute prestation est conditionnée par le versement complet du prix prévu.

Les Parties conviennent que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance, pourra conventionnellement produire des intérêts de retard au profit de HOP-CUBE, ce au taux d'intérêt légal publié par la Banque de France augmenté de 1, 5 points (1 point et demi) jusqu'au paiement complet de la somme due.

## Article VII. Accès au service

Toute commande passée par le Client à HOP-CUBE est formalisée par la production d'un Bon de Commande récapitulant les caractéristiques du Service à fournir par HOP-CUBE et, le cas échéant, des options choisies par le Client. La transmission du Bon de Commande par le Client emporte l'acceptation par le Client sans réserves ni restrictions des présentes « CGV-SHM ». Si le Client souhaite ajouter d'autres éléments à sa commande, il pourra le faire en procédant à une autre commande complémentaire.

Dans les meilleurs délais suivant la réception par HOP-CUBE du Bon de Commande et l'encaissement du prix dû par le Client, HOP-CUBE adressera au Client un accusé de réception par courrier électronique de la commande du Client et procédera au Traitement de celle-ci.

Dans le cas d'un renouvellement tacite, dans les meilleurs délais suivant l'encaissement par HOP-CUBE du prix dû par le Client, HOP-CUBE adressera au Client un Accusé de Réception du renouvellement de la commande du Client et procédera à la poursuite de la prestation.

Le Client devra lors de la commande du Service fournir différentes informations ainsi que ses coordonnées complètes, tel que spécifié dans l'Article X « Obligations du Client » des présentes « CGV-SHM ».

L'accès au Service n'est possible et autorisé qu'avec les Identifiants Client fournis par HOP-CUBE. Le Client s'engage à conserver les Identifiants Client strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit. L'accès au Service avec les Identifiants Client confiés au Client est dès lors réputé avoir été effectué de plein droit par le Client et sous sa responsabilité.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des Identifiants Client d'en informer dans les meilleurs délais HOP-CUBE par télécopie ou courrier électronique et de justifier de son identité par tous moyens. A réception de cette notification écrite dûment justifiée, HOP-CUBE procédera à la modification des Identifiants Client. HOP-CUBE traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux Identifiants Client.

Le Client demeure responsable de l'utilisation du Service par des tiers jusqu'à la modification par HOP-CUBE des Identifiants Client. La modification de tout ou partie des Identifiants Client du Client donnera lieu, le cas échéant, à facturation, sauf modification de ceux-ci à l'initiative d'HOP-CUBE.

## Article VIII. Obligations d'HOP-CUBE

HOP-CUBE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

HOP-CUBE n'est tenue que d'une obligation de moyens.

HOP-CUBE assure l'ensemble des connexions nécessaires aux prestations de service, 24(vingt-quatre) heures sur 24(vingt-quatre) et 7(sept) jours sur 7(sept), sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles.

Sauf disposition contraire des présentes, les services sont fournis « en l'état » et le client utilise ces services à ses propres risques. HOP-CUBE ne garantit pas que les services seront ininterrompus, ne comporteront pas d'erreur ou qu'ils seront totalement sécurisés.

## Article IX. Responsabilité d'HOP-CUBE

HOP-CUBE ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou la mauvaise exécution des Services, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, etc.

La responsabilité d'HOP-CUBE ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante par un tiers sur l'un des services du client ou pour un piratage de l'un des services du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par HOP-CUBE.

Le client reconnaît que les aléas de l'accès au réseau Internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la

permanence du service et le maintien de ses performances.

Et donc HOP-CUBE ne pourra être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication vers l'Internet ou de ses fournisseurs d'accès. Par ailleurs, les prestations fournies par HOP-CUBE sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que fournisseurs et opérateurs d'énergie, que fournisseurs et distributeurs de télécommunication ainsi que fournisseur d'hébergement Internet du Service et que par conséquent sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Si l'utilisation des Services par le Client ou son interaction avec l'Internet ou ces tiers nuit ou risque de nuire au Réseau HOP-CUBE ou à ses activités, le Client autorise expressément HOP-CUBE à suspendre les Services et à ne la restaurer que dès qu'elle estimera raisonnablement qu'il n'y a plus de danger ni de risque de danger pour le Réseau HOP-CUBE ou ses activités.

HOP-CUBE se dégage de toute responsabilité concernant l'exactitude des Résultats ainsi que de leurs cohérences avec les Données d'Entrée. En cas d'incohérence d'un Résultat relevée par le client, et notifiée par lui à HOP-CUBE via l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com), HOP-CUBE s'engage à étudier la situation dans des délais raisonnables.

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes « CGV-SHM », si la responsabilité d'HOP-CUBE était retenue, le Client ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant équivalent au prix du dernier contrat de prestation exécuté.

## Article X. Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer activement avec HOP-CUBE. Le Client s'engage en particulier à fournir à HOP-CUBE, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de Services objet des présentes.

Le Client s'engage à payer toutes les Redevances dues à HOP-CUBE conformément aux termes du présent Contrat.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et le fonctionnement du réseau Internet ainsi que du Service. Le Client déclare disposer du matériel, des logiciels, des compétences et, le cas échéant, du personnel nécessaires à l'utilisation du Service.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service dans des conditions qui pourrait entraîner la dévalorisation des marques possédées par HOP-CUBE ou du Service, ou créer le doute sur la propriété du Service et la réelle vocation du Service, ou toute autre utilisation inadaptée. En cas d'utilisation du Service dans les conditions décrites précédemment, HOP-CUBE signale et décrit la non-conformité de l'utilisation au Client par courrier électronique. Si aucune réaction n'est observée de la part du Client dans les huit jours suivant l'envoi du courrier électronique, HOP-CUBE se réserve le droit de résilier le contrat en cours, sans aucun dédommagement dû au client, à compter de la réception par le client d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette résiliation.

### Section 10.01 Informations du client et conformité du service

Le Client devra lors de la commande du Service fournir différentes informations ainsi que ses coordonnées complètes, dont le Client garantit en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité.

Il appartient en conséquence au Client d'indiquer à tout moment et dans les meilleurs délais à HOP-CUBE son changement de coordonnées, notamment d'adresse de courrier électronique, et ce exclusivement par le biais d'un courrier électronique à l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com). HOP-CUBE ne peut donc être tenue responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé, préalablement à la souscription par lui au Service, à la vérification de l'adéquation du Service qu'il juge adapté à ses besoins et adapté à son infrastructure technique ainsi qu'avoir reçu d'HOP-CUBE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent contrat et qu'en



conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Dans l'hypothèse où le Client estime que le Service ne correspond pas à ses attentes, il peut résilier le présent contrat durant la « Période de Test », dont la durée est définie sur le Bon de Commande, dans les conditions prévues à l'Article XVII Période de Test des présentes «CGV-SHM».

### **Article XI. Responsabilité du Client**

Le Service fournit des Résultats calculés suivant les Méthodologies en fonction des Données d'Entrée.

Par les présentes « CGV-SHM », le Client prend connaissance du fait que la fourniture de Données d'Entrée erronées, incomplètes et/ou inexactes au Service entraînera de façon inéluctable la création de Résultat erroné par le Service.

Dans le cas où le Client est amené à déléguer tout ou partie de l'activité réalisé sur la Plateforme Web à une ou plusieurs Sociétés Partenaires, le Client prend la responsabilité des actions entreprises par ces Sociétés Partenaires et leurs Utilisateurs sur le Service.

En acceptant les présentes « CGV-SHM », le Client confirme qu'il connaît de façon détaillée et complète les Méthodologies qui seront appliquées par le Service, ainsi que la portée, le sens et la précision des Résultats qui seront calculés via cette Méthodologie. Le Client prend donc l'entière responsabilité de l'utilisation et de la communication des Résultats et des conséquences qui en découleraient.

En acceptant les présentes « CGV-SHM », le Client doit veiller au respect et à l'application des Conditions Générales d'Utilisation du Service par les Utilisateurs dont il est responsable directement ou indirectement via les Sociétés Partenaires.

### **Article XII. Restrictions techniques**

Le Client est informé que l'utilisation abusive du Service lui est interdite. Est entendu par utilisation abusive du Service, toute mise en œuvre, script ou automatisation amenant une sollicitation excessive et démesurée du Service, pouvant mettre en péril l'infrastructure technique ou l'activité d'HOP-CUBE.

Le Client est informé que chaque Utilisateur doit accepter de respecter les Conditions Générales d'Utilisation avant d'accéder au Service. Ces Conditions Générales d'Utilisation permettent de préserver le niveau de qualité du Service. Le défaut de respect des Conditions Générales d'Utilisation par un Utilisateur met le Client en responsabilité en situation de non-respect des Restrictions Techniques.

HOP-CUBE fait ses meilleurs efforts pour aviser le Client du non-respect par lui des Restrictions Techniques. Toutefois, en cas de non-respect par le Client desdites Restrictions Techniques, ayant pour conséquence d'empêcher HOP-CUBE de fournir aux autres Clients utilisant le Service une qualité de service acceptable, HOP-CUBE se réserve le droit, à tout moment, quel qu'en soit le motif et sans aucune justification, de suspendre immédiatement et sans préavis, le Service, et ce jusqu'au complet respect par le Client des Restrictions Techniques.

En cas de non-respect répété par le Client des Restrictions Techniques, HOP-CUBE se réserve le droit de résilier de plein droit et aux torts exclusifs du Client le contrat d'Abonnement et de suspendre et/ou d'interrompre la fourniture du Service, sans que le Client puisse revendiquer le remboursement de tout ou partie des sommes versées par lui et/ou l'attribution d'une quelconque compensation et/ou des dommages et intérêts.

### **Article XIII. Disponibilité du service**

HOP-CUBE se réserve le droit d'interrompre le Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du Service et/ou du Serveur. Ces interruptions de Service seront, dans la mesure des possibilités d'HOP-CUBE, préalablement notifiées au Client avant toute interruption. En cas d'urgence, HOP-CUBE se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, le Service pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du Client.

En cas d'inaccessibilité du Service due à des dysfonctionnements techniques du ressort d'HOP-CUBE, HOP-CUBE fera ses meilleurs afin de résoudre ce(s) dysfonctionnement(s) dans le délai de 48

(quarante-huit) heures ouvrables à compter de la notification écrite adressée, par le biais exclusif de l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com), à HOP-CUBE sous la réserve que :

- le Client décrit le plus précisément les dysfonctionnements constatés ;
- le Client collabore pleinement avec HOP-CUBE ;
- lesdits dysfonctionnements ne trouvent pas pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client.

## Article XIV. Assistance

### Section 14.01 Généralités

Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le Client dispose d'une assistance gratuite en ligne par courrier électronique via l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com) durant les jours et heures ouvrés d'HOP-CUBE, apportant une aide technique concernant le Service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client via réponse par courrier électronique à l'adresse expéditrice de la demande d'assistance, sans engagement d'HOP-CUBE d'apporter une solution au Client, ni de délai de réponse.

Le Client dispose en outre d'un service client accessible au +33 (0) 9 81 28 92 22 d'HOP-CUBE durant les jours et heures ouvrés.

- Heures ouvrées : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Jours ouvrés : du lundi au vendredi (hors jours fériés)

### Section 14.02 Prestation d'Assistance

Le cas échéant, le Bon de Commande précise les conditions d'une assistance directe ou sur-mesure.

Ces conditions définissent a minima :

- Le mode d'assistance (par téléphone, par messagerie instantanée, par assistance en personne, etc.),
- Le périmètre d'assistance (technique, fonctionnel, etc.),
- Le volume horaire d'assistance souscrit.

## Article XV. Défaut de paiement - Suspension - Résiliation - Terme

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, HOP-CUBE se réserve le droit de suspendre, sauf disposition contraire suivant un préavis raisonnable, le Service, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

En cas de défaut ou retard de paiement, par le Client d'une commande de Service, HOP-CUBE se réserve le droit de suspendre le Service jusqu'au complet paiement du prix dans un délai raisonnable, puis à l'issue dudit délai, de résilier de plein droit le présent contrat.

A noter que conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement.

La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à HOP-CUBE, ou l'absence de réponse par le Client à la demande d'HOP-CUBE notifiée par lettre recommandée avec avis de réception relative à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la résiliation de plein droit du présent contrat huit jours après la réception par le client de la lettre recommandée avec avis de réception sans aucun dédommagement dû au client.

Les présentes « CGV-SHM » définissent un renouvellement tacite dudit contrat lors de son terme. Si le Client souhaite l'arrêt des prestations dont il bénéficie et la résiliation du contrat, il devra en notifier HOP-CUBE par l'envoi d'une lettre en recommandée avec avis de réception au plus tard 10(dix) jours avant la date anniversaire du présent contrat, ceci en fonction des mentions figurant sur le Bon de Commande.

Quel que soit le produit ou service, HOP-CUBE ne peut être tenu pour responsable de la non réception partielle ou totale d'un ou de plusieurs des courriers électroniques de relance et de notification d'échéance de contrat.

Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y

remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un mois après une mise en demeure restée sans réponse.

Sauf disposition particulière, et dans les conditions prévues par l'Article XVII des présentes « CGV-SHM » (dites de la « Période de Test »), le Client peut demander la résiliation du Service par lettre recommandée avec avis de réception. Dès réception de la lettre de résiliation, le contrat sera résilié.

Toute suspension, résiliation ou suppression du Service dans les conditions déterminées au présent Article XV n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

En cas de résiliation pour quelle que cause que ce soit, d'annulation ou d'arrivée à son terme du présent contrat, le Client devra faire son affaire de l'arrêt de l'utilisation du Service dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la date du terme du présent contrat.

## Article XVI. Reconduction du contrat

### Section 16.01 Tacite reconduction

A date anniversaire de la mise en service arrivée aux termes de « l'Abonnement », dans le silence des parties, le contrat sera reconduit dans les mêmes conditions que prévues initialement sous réserve d'évolutions techniques ne permettant pas la poursuite du Service.

Les modalités de paiement concernant un contrat renouvelé tacitement sont définies par l'Article VI « Prix et Dispositions Financières ».

Le contrat pourra être résilié dans les conditions et les délais prévus par l'Article XV « Défaut de paiement – Suspension – Résiliation – Terme » des présentes « CGV-SHM ».

### Section 16.02 Reconduction

Dans le cas où le Client souhaiterait reconduire le contrat en y ajoutant des Abonnements supplémentaires, le contrat d'Abonnement initial fera l'objet d'un avenant.

## Article XVII. Période de Test

La « Période de Test » est une courte période permettant au Client de vérifier l'adéquation du Service avec ses besoins techniques et fonctionnels. HOP-CUBE met à disposition du Client une version du Service qui lui permet de réaliser des tests d'implémentation du Service sur son infrastructure interne.

La Période de Test est une période d'une durée limitée définie sur un Bon de Test, durant laquelle il est permis aux parties de résilier immédiatement et de plein droit, sans indemnité, les présentes « CGV-SHM » sans préavis après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision et expliquant les motivations exactes de cette décision.

Durant la Période de Test, seule une utilisation privée et restreinte à but de test est permise. Aucune exploitation publique ou à grande échelle du Service n'est autorisée.

Chaque Client ne peut bénéficier que d'une et une seule Période de Test par Service (par exemple, un Client X ne pourra bénéficier que d'une seule Période de Test pour le Service HopMedia proposé par HOP-CUBE).

La reconduction, tacite ou non, d'un contrat ne permet pas aux parties de bénéficier de nouveau de la Période de Test.

La Période de Test est une période gratuite pour le Client. Durant la Période de Test, le Client pourra demander assistance à HOP-CUBE dans les termes indiqués dans l'Article XIV « Assistance » pour réaliser l'installation et la prise en main du Service.

## Article XVIII. Propriété Intellectuelle

### Section 18.01 Généralités

Tous les logiciels, présentations d'information, dénominations, noms commerciaux, textes, commentaires, images, illustrations, marques de produits ou de services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible à l'aide des sites d'HOP-CUBE ou du Service, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir HOP-CUBE SAS, ou tout

autres ayants droits, étant entendu que seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé par le Client.

### Section 18.02 Données d'Entrée

Sauf disposition particulière, les Données d'Entrée restent la propriété de leur auteur (société dont l'Utilisateur a saisi l'information dans le Service).

Le Client et les éventuelles Sociétés Partenaires autorisent cependant Hop-Cube à utiliser les Données d'Entrée de façon anonymisée et sous forme de données consolidées (par exemple : une moyenne) à toutes fins.

### Section 18.03 Méthodologies

Sauf disposition particulière, les Méthodologies configurées et/ou utilisées dans le Service sont la propriété d'HOP-CUBE.

### Section 18.04 Résultats

Sauf disposition particulière, les Résultats issus de l'application de Méthodologies sur les Données d'Entrée appartenant au Client ou à des Sociétés Partenaires sont la propriété du Client.

Le Client autorise cependant Hop-Cube à utiliser les Résultats de façon anonymisée et sous forme de données consolidées (par exemple : une moyenne) à toutes fins.

## Article XIX. Confidentialité

Chaque partie reconnaît que toutes les informations lui étant fournies par l'autre partie ou les informations de l'autre partie auxquelles elle a accès grâce au présent Contrat seront considérées comme confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles ») à la partie qui les divulgue et demeureront sa propriété exclusive (la partie communiquant les Informations Confidentielles étant dénommée la « Partie Divulgateur » et l'autre Partie la « Partie Destinataire »).

Chaque partie traitera les Informations Confidentielles ainsi que le contenu du présent Contrat, de manière confidentielle et, sauf pour les besoins de l'exécution de ses obligations prévues par le présent Contrat, la partie ne pourra les communiquer directement ou indirectement à quiconque en dehors de ses salariés ayant besoin de

les connaître et acceptant d'être liés par les termes du présent Article, sans le consentement écrit de la Partie Divulgateur.

Les Parties prendront à l'égard de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents visés dans le présent article. Les Parties se portent fort du respect de cette clause par leurs préposés, filiales et sociétés-mères, ainsi que par les prestataires de services auxquels elles font appel.

Sont considérées comme confidentielles toutes pièces et informations expressément déclarées confidentielles ou portant la mention écrite confidentielle. Les clauses des présentes « CGV-SHM » et ses annexes, y compris les Bon de Commande, sont réputées confidentielles ; à ce titre elles ne peuvent être ni publiées ni communiquées à des tiers non autorisés.

Dans les échanges entre HOP-CUBE et le Client, sont reconnues comme informations confidentielles par nature, les savoir-faire, les logiciels, les procédés de fabrication et de maintenance, ainsi que les données de procédures économiques et commerciales, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle. Par ailleurs, sont également considérés comme informations et documents confidentiels, toutes les données techniques, économiques et stratégiques déclarées comme telles par HOP-CUBE et/ou par le Client.

Ne seront pas considérées comme des Informations Confidentielles, les informations :

- connues de la Partie Destinataire avant qu'elle ne les reçoive de la Partie Divulgateur, directement ou indirectement, par source n'ayant aucune obligation de confidentialité à l'égard de la Partie Divulgateur;
- communiquées (sans divulgation de la Partie divulgateur) à la Partie Destinataire, directement indirectement, par une source n'ayant pas d'obligation de confidentialité à l'égard de la Partie Divulgateur ;
- devenues publiques ou cessant d'être secrètes ou confidentielles, sauf par une violation du présent Contrat par la Partie Destinataire;

- développées de manière indépendante par la Partie Destinataire;
- ou que la loi ou un règlement ordonne de communiquer, à condition que la Partie Destinataire informe sans délai la Partie Divulgateur de cette divulgation imminente et que la partie qui y est tenue collabore avec la Partie Divulgateur pour réduire cette divulgation.

Cette obligation de confidentialité prend effet à la date de début d'exécution du Contrat pour une durée maximum de 5 ans après l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit. En cas de non-respect par le client de cette clause de confidentialité, HOP-CUBE se réserve le droit de résilier le contrat en cours, sans aucun dédommagement dû au client, à compter de la réception par le client d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette résiliation.

### Article XX. Force Majeure

La responsabilité d'HOP-CUBE ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement insurmontable et imprévisible. Constituent des événements de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par l'article 1148 du Code Civil et la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, toute interruption des télécommunications, quels que soient les équipements ou le réseau en cause, incendie, explosion, tremblements de terre, inondations, pannes électriques, guerre, lois et réglementations, grèves ou autres événements dès lors qu'ils ne sont pas du fait ou sous le contrôle d'HOP-CUBE.

Le cas de force majeure suspend toutes les obligations nées du présent contrat et pendant toute la durée de son existence outre les obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité.

Cependant, si le cas de force majeure devait durer plus de 30 (trente) jours consécutifs, le contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, 10 (dix) jours après la réception d'une lettre en recommandé avec avis de réception notifiant cette résiliation. Les Parties seront alors déliées de leurs engagements, à l'exception des obligations relatives à la confidentialité et à la propriété intellectuelle, sans

qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait.

### Article XXI. Correspondance - Preuve

Sauf disposition particulière dans les présentes « CGV-SHM », les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique par le biais de l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com).

En application des articles 1316 et suivants du Code Civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de Commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par les réponses aux sollicitations de l'adresse [support@hop-cube.com](mailto:support@hop-cube.com) et le site Internet d'HOP-CUBE (<http://www.hop-cube.com>) font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit.

Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information d'HOP-CUBE, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées d'HOP-CUBE, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques d'HOP-CUBE est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

### Article XXII. Données nominatives

Le Client dispose, conformément à la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse [cnil@hop-cube.com](mailto:cnil@hop-cube.com).

### Article XXIII. Divers

HOP-CUBE se réserve le droit de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, sans que lesdites modifications n'entraînent de modifications substantielles.

Les dispositions des présentes « CGV-SHM » expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition d'ordre général figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des « CGV-SHM ».

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### **Article XXIV. Sous-traitance – Transfert des droits**

Le Client autorise expressément HOP-CUBE à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes. Sauf accord préalable et écrit d'HOP-CUBE ou accord particulier, le Client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie des droits et obligations des présentes « CGV-SHM », en particulier de faire bénéficier à des tiers de tout ou partie du Service.

### **Article XXV. Références**

Le Client autorise expressément HOP-CUBE à citer le Client et/ou son logotype et/ou ses Noms de Domaine, y compris le Site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire sur tous supports.

Le Client autorise HOP-CUBE à utiliser une ou plusieurs reproductions graphiques (ou « capture d'écran ») des pages du Site Client et à les utiliser comme références commerciales et/ou publicitaire sur tous supports.

HOP-CUBE autorise le Client à citer les marques HopScore, HopMedia et HOP-CUBE à des fins commerciales et/ou publicitaires, à la condition expresse qu'ils soient accompagnés de leurs logotypes respectifs ainsi que de l'adresse du site Internet d'HOP-CUBE (<http://www.hop-cube.com>).

Tout matériel de communication à propos d'HOP-CUBE et de ses services est à la disposition du Client

par le biais d'une demande par courrier électronique à l'adresse [contact@hop-cube.com](mailto:contact@hop-cube.com).

### **Article XXVI. Nullité Partielle**

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était déclarée nulle à la suite d'une décision de justice ou devait être modifiée par suite d'une décision d'une autorité nationale ou communautaire, les Parties s'efforceront de bonne foi d'en adapter les conditions d'exécution, étant entendu que cette nullité n'affectera pas les autres dispositions (ou clauses) de la convention qui garderont leur plein effet et portée.

### **Article XXVII. Non Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes « CGV-SHM » ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie. Tout échange de correspondance, d'écrits, de courrier électronique etc. ne sauraient remettre en cause les termes des présentes « CGV-SHM » sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

### **Article XXVIII. Loi Applicable – Tribunal Compétent**

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes « CGV-SHM », les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES « CGV-SHM », LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE PARIS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.